



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 7 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 Février à 11h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

**Membres présents :** M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Sonia DOMINGO, M. Francis DUSSEL, M. Clément HUBIN—ANDRIEU, Mme Béatrice LOPEZ, M. Eric MONNAUX, Mme Françoise RABARY, M. Jean-Paul RABARY, M. Michaël RODRIGUEZ et M. Robert SOUBREVIE

**Procuration :** Mme Nathalie HUAU (Procuration à Mme Sonia DOMINGO)

**Excusés :** M. Geoffrey CAPUS, M. Eric MALIE, Mme Estelle MORANT, Mme Martine SOULET-SOUPA

**Secrétaire de séance :** Mme Sonia DOMINGO

Date de convocation : 31/01/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Quorum : 8

Rendu exécutoire :

Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

### Délibération DE\_2026\_03 : REVISION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2025-059 en date du 06 Décembre 2025, il lui a été autorisé, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 Décembre 2012 – art.37 VD) d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.)

**NB :**

- Montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2025, hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » = 1 901 910.66 € - 93 000 € = 1 808 910.66 €
- Hauteur maximale autorisée de 452 227 € soit 25% de la somme ci-dessus
- Autorisation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire le 06/12/2025 : 334 000.55€, répartie comme suit :

Libellé	N° Opération	N° Article	Montant
Entretien/Patrimoine	248	2131	25 956,08 €
Travaux Eglise	252	2131 (maitrise œuvre)	
		2135 (travaux)	20 693,43 €
Pont de Salles	253	238	18 993,60 €
Urbanisme	257	2152	7 462,10 €
Travaux Mairie	259	2131	4 850,00 €
Aménagement et sécurité village	261	203 études	20 000,00 €
Mobilier Eglise	267	203 études	10 000,00 €
		2131	
Informatique	268	2183	3 863,60 €
Aménagement Place St Roch - TR2	275	2135	20 000,00 €
Matériel Technique	280	2157	9 358,95 €

Aménagement atelier de céramique	284	2135	1 412,60 €
Mobilier urbain	286	2158	14 866,00 €
Sécurisation	288	2135	31 000,00 €
Voirie	290	2151	30 000,00 €
Aménagement cœur de village	291	203 études	10 000,00 €
Eclairage Public 2025	296	204181	56 044,19 €
Aménagement sentiers pédestres	297	2135	6 500,00 €
Plan Pluriannuel Investissement	298	203 études	
		2135	
Four à bois Centre Céramique	299	2135	43 000,00 €
Boulodrome	300	2135	
<b>TOTAL</b>			<b>334 000,55 €</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser la répartition des dépenses d'investissement qui pourront être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget, dont la date limite est le 30 avril 2026, en raison de l'avancée des projets.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle répartition, telle que présentée ci-dessous :

Libellé	N° Opération	N° Article	Montant
Entretien/Patrimoine	248	2131	11 120,00 €
Travaux Eglise	252	2135 (travaux)	37 000,00 €
Pont de Salles	253	238	18 994,00 €
Urbanisme	257	2152	8 000,00 €
Travaux Mairie	259	2131	4 850,00 €
Aménagement et sécurité village	261	203 études	60 000,00 €
Informatique	268	2183	3 864,00 €
Aménagement Place St Roch - TR2	275	2135	15 000,00 €
Matériel Technique	280	2157	9 360,00 €
Aménagement atelier de céramique	284	2135	1 412,00 €
Mobilier urbain	286	2158	14 900,00 €
Sécurisation	288	2135	31 000,00 €
Voirie	290	2151	30 000,00 €
Eclairage Public 2025	296	204181	50 000,00 €
Aménagement sentiers pédestres	297	2135	6 500,00 €
Four à bois Centre Céramique	299	2135	32 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>334 000,00 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que cette ouverture de crédits constitue un plafond d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire.

**Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver la répartition désignée ci-dessus des dépenses d'investissement que Monsieur le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026, pourra engager, liquider et mandater,

- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,  
Sonia DOMINGO

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 081-218101046-20260207-DE\_2026\_03-DE